



N° 448

**Le Ministre de l'Économie, des Finances et
de l'Appui à l'Investissement**

22/06/2021

A

OBJET : Demande d'obtention d'une attestation de non retenue à la source au titre de l'exportation

REFERENCE : Votre lettre parvenue en date du 29 janvier 2021

Par lettre citée en référence, vous avez bien voulu exposer que la société « », société totalement exportatrice appartenant au groupe ".....", a pour objet la confection textile, ayant obtenu un agrément de l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation en décembre 2013 et est entrée en exploitation en décembre 2014.

Vous avez alors demandé l'obtention d'une attestation de non retenue à la source au titre de l'année 2021.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que conformément à la loi de finances pour l'année 2019, le régime fiscal préférentiel de l'export en matière d'impôts directs aussi bien au niveau de l'exploitation qu'au niveau de réinvestissement a été supprimé à partir du 01^{er} janvier 2019. Toutefois, les sociétés en activité au 31 décembre 2018 et dont les revenus ou les bénéfices provenant de l'exploitation ont bénéficié des avantages fiscaux au titre de l'export, continuent de bénéficier desdits avantages jusqu'au 31 décembre 2020 conformément à la législation en vigueur au 31 décembre 2018.

Sur cette base, et pour le cas particulier, les bénéfices réalisés par votre société à partir du 1^{er} janvier 2021 ne peuvent continuer à bénéficier du régime préférentiel de l'export en matière d'impôts directs. Ils sont désormais soumis à l'impôt sur les sociétés selon le droit commun.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

**Pour le Ministre de l'économie, des finances
et de l'appui à l'investissement
et par délégation**

موقع الويب :
Site web

www.impots.finances.gov.tn

الفاكس :
Fax

71.790 550 :

الهاتف :
Tél

71.784 700 / 71.790 504

العنوان : 87 شارع لطيب المهوري 1002 تونس
Adresse : 87 avenue Taïeb Mhiri 1002 Tunis Belvédère